



MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

CABINET DU MINISTRE

DECLARATION D'URGENCE ET APPEL A LA SOLIDARITE INTERNATIONALE EN FAVEUR DES REFUGIES CONGOLAIS

Le Gouvernement de la République du Burundi suit avec une vive préoccupation l'évolution de la situation sécuritaire et humanitaire à l'est de la République Démocratique du Congo (RDC), marquée par une recrudescence des violences armées depuis le début du mois de décembre 2025.

Cette dégradation a entraîné un afflux massif et continu de populations vers le territoire burundais. Depuis le 5 décembre 2025, 71 989 ressortissants congolais en date du 15 décembre 2025, auxquels s'ajoutent 8 700 Burundais rapatriés, ont franchi les frontières nationales par différents points d'entrée.

Les principaux sites d'accueil et centres de transit, notamment **Kansega zone Ndava, Gatumba, Vugizo, Rumonge, Cishemere et Makombe**, connaissent une saturation critique, dépassant largement leurs capacités d'accueil. Cette situation expose les populations concernées à des risques accrus en matière de santé publique, protection, abris et conditions de vie.

Conformément à la Loi n°1/25 du 5 novembre 2021 portant réglementation des migrations au Burundi, le Gouvernement de la République du Burundi continue à reconnaître le statut de réfugié prima

facie à l'ensemble des demandeurs d'asile congolais arrivés sur le territoire national depuis le 1^{er} janvier 2025.

Afin d'assurer une réponse coordonnée et appropriée à cette urgence, le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a mis en place un mécanisme de coordination renforcé à travers ses services étatiques habiletés (ONPRA, RARRR) en collaboration avec le HCR, et les autres partenaires concernés, chargé notamment de :

- **Coordonner et superviser** les mesures urgentes relatives à la sécurité, à l'hébergement, à l'alimentation, à la santé et à la protection ;
- **Assurer l'enregistrement** rapide et efficace des réfugiés et des rapatriés ;
- **Faciliter la planification et la mise en œuvre** de l'assistance humanitaire avec les partenaires nationaux et internationaux.

Les actions prioritaires en cours incluent :

- **Relocalisation** des réfugiés vers le site de Bweru, identifié comme site principal d'accueil, afin de réduire la pression sur les zones frontalières ;
- **Aménagement** du site de Bweru pour garantir des conditions conformes aux standards humanitaires ;
- **Renforcement de la coordination** avec les partenaires pour une réponse efficace, avec une attention particulière aux personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

Le Gouvernement du Burundi lance un appel urgent à la solidarité nationale et internationale afin de soutenir les efforts en cours pour faire face à cette crise humanitaire. Les organisations humanitaires, partenaires techniques et financiers, société civile et confessions religieuses sont invités à apporter leur contribution pour répondre de manière efficace et coordonnée à cette situation.

Le Gouvernement réaffirme son engagement à assurer la protection internationale des réfugiés, ainsi que la recherche de solutions durables, dont le rapatriement volontaire lorsque les conditions nécessaires seront réunies. Il réitère également son engagement à garantir une réponse humanitaire coordonnée et respectueuse des engagements nationaux et internationaux, tout en préservant la sécurité et la cohésion sociale.

Fait à Bujumbura, le 17 décembre 2025

Pour le Gouvernement de la République du Burundi